

# L'OIE AUX MARRONS.

Jules MOINAUX (1815-1895)

**1881**

Texte établi par Paul FIÈVRE, janvier 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,  
Janvier 2022. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique uniquement.  
Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des oeuvres sous  
droits.

# L'OIE AUX MARRONS.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des  
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue  
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

**1881. Tous droits réservés.**

## **PERSONNAGES.**

LE NARRATEUR.  
LE PRÉSIDENT.  
LE PÈRE GENDRIN.  
LE PRÉVENU.  
LE GENDARME.

*Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 253-257*

# L'OIE AUX MARRONS.

## LE NARRATEUR.

Deux secondes plus tard, le père Gendrin était condamné par défaut, et il eût fallu tout recommencer un autre jour, ce dont le marchand de vin le plus proche du Palais ne se serait, d'ailleurs, pas plaint, étant entendu que le bonhomme en question avale plus aisément un litre que quelques heures d'attente. Or, depuis dix heures et demie qu'il est arrivé au tribunal, jusqu'à deux heures qu'il a vainement attendu rappel de son nom, le père Gendrin était resté sans boire; une suspension d'audience étant prononcée à cette heure, il se dit que c'était l'occasion d'en employer la durée agréablement ; cette durée, il l'a outrepassée, et on l'appelait pour la troisième fois, lorsqu'il arrive tous essoufflé : « Présent ! » crie-t-il, et il s'avance, comme s'il entrait dans un salon, saluant respectueusement le tribunal, le greffier, l'huissier, les gendarmes, les avocats, et il aurait salué l'auditoire s'il n'eût été interrompu dans ses politesses par Monsieur le président, qui l'admoneste pour s'être absenté.

## LE PÈRE GENDRIN, souriant.

C'est vrai que j'ai manqué de manquer mon jugement. Faites excuse, mon juge et la compagnie, si c'est un effet, ayant eu besoin d'un petit rafraîchissement, que je viens de prendre avec du petit salé, étant à jeun et qu'il est...

*Regardant la pendule.*

Le tribunal retarde ; j'ai l'heure de Clichy la Garenne.

*Il tire sa montre.*

## MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Voyons, donnez vos noms.

*Le père Gendrin fait connaître son état civil, puis, attend, avec un gracieux sourire, que Monsieur le président l'interroge. Ce brave homme, à la figure franche et épanouie, est pourtant l'objet d'une prévention honteuse, dont, à vrai dire, il n'a pas l'air de se douter : il est prévenu d'outrage public à la pudeur. Un gendarme explique les circonstances du délit, qui, après la déposition de ce représentant de la force publique, perd beaucoup de sa gravité. « Mon Dieu ! dit-il, je n'aurais pas arrêté pour ça le père Gendrin, que je connais anciennement... »*

**LE PÈRE GENDRIN, s'inclinant.**

Vous, pareillement, Gendarme, vous êtes bien aimable.

**LE GENDARME.**

C'est venu à la suite d'un bal où le père Gendrin était...

**LE PÈRE GENDRIN.**

De noce, mon président.

**LE GENDARME.**

Et qu'il avait quitté un instant, se trouvant indisposé.

**LE PÈRE GENDRIN.**

L'oeie aux marrons ; ça m'a fichu une indigestion !...

**LE GENDARME.**

Je passais par là à ce moment ; je crois voir un chien au bas du mur ; il faisait très noir ; je m'approche : pas du tout, c'était le père Gendrin. Je lui dis de s'en aller ; il me répond : « Vive Garibaldi ! » ce qui prouvait qu'il avait bu, vu que ça n'avait aucun rapport ; alors, comme il ne voulait pas s'en aller...

**LE PRÉVENU.**

Gendarme, je vous ai prié d'attendre deux minutes.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT.**

Taisez-vous !

**LE PRÉVENU, d'un air gracieux.**

Avec plaisir.

**LE GENDARME.**

J'ai voulu le faire en aller de force ; alors il m'a résisté avec violence ; c'est là-dessus que je lui ai dressé procès-verbal pour rébellion et outrage à la pudeur.

**LE PRÉVENU.**

Ça s'appelle outrage à la pudeur ? Alors, Gendarme, pourquoi, quand je m'ai plaint à vous que le chien du charron fait des outrages à la pudeur dans mon escalier...

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT.**

Voyons, expliquez-vous.

**LE PRÉVENU.**

Le soir, on descend sans lumière, on ne sait pas où on met les pieds ; on a beau ne pas être un réactionnaire, ça n'est pas agréable.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT.**

Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

**LE PRÉVENU.**

Mon président, j'ai à dire d'abord que la chose, que dit le gendarme (pas la rébellion, l'autre), ça n'était pas dans le bal.

*Rires.*

**LE GENDARME.**

Il n'aurait plus manqué que ça.

**LE PRÉVENU.**

C'est pour dire que ce n'était pas en public.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT.**

C'était sur la voie publique.

**LE PRÉVENU.**

Il faisait noir, qu'un nègre lui-même en aurait eu peur.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT.**

Enfin, vous reconnaissez les faits ?

**LE PRÉVENU.**

Sans l'oise aux marrons, ça ne serait pas arrivé, et même si le Gendarme avait attendu deux minutes.....

*Le tribunal le condamne à six jours de prison.*

**LE PÈRE GENDRIN.**

Merci bien, m'sieur le tribunal, messieurs et la compagnie, j'ai l'honneur de vous présenter mes respects.

*Au gendarme, en sortant :*

Manquez pas, gendarme, de dire au charron que son chien...

*Il sort.*

**FIN**



PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,  
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

## PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].